ACADÉMIE DE GRENOBLE

TUTORIEL : Accéder à INCLUSCOL
Déposer une demande d'aménagements d'examen
CANDIDATS SCOLAIRES – Etablissements publics et privés sous contrat

ANNEXE 3

La demande doit être réalisée au nom du candidat. Pour les candidats mineurs, les informations du représentant légal doivent être renseignées.

1 Je me connecte

Le candidat majeur ou son représentant légal se connecte à INCLUSCOL via ÉduConnect :
https://amenagement-incluscol.ac-grenoble.fr

2 Je sélectionne mon examen

et je crée une demande.

3 Je choisis ma procédure

Je réponds à la question permettant de déterminer ma procédure :

- Je bénéficie d'aménagements de scolarité (PAP / PAI / PPS) → **PROCÉDURE SIMPLIFIÉE**
- Dans les autres situations (Sélection des mesures + Dépôt de pièces justificatives) → **PROCÉDURE COMPLÈTE**

À SAVOIR
Un PAP, un PAI ou un PPS ne suffit pas, à lui seul, à bénéficier d'aménagement d'épreuves.
Une demande d'aménagement d'examen doit être déposée

4 Je valide ma demande

1- 1ère validation → Statut « En cours de création »
2- Validation finale du récapitulatif → Statut « Demande créée »

Double validation obligatoire : le statut « Demande créée » doit apparaitre

DATE A RESPECTER

Ouverture
08/10/2026

Fermeture

- BTS → 12/11/26
- BCP, BGT, EA BGT, BP, CAP, CS 3&4, DNB, CFG, CL → 25/01/27
- Autres examens → Consulter votre établissement

Aucune demande ne pourra être déposée apres la fermeture du serveur

5 L'établissement traite la demande

L'établissement renseigne les informations relevant de sa compétence.
→ Statut « Traité équipe pédagogique »

6 SUIVI DE MA DEMANDE

Demande créée
↓
L'établissement complète et transmet le dossier

- PROCÉDURE SIMPLIFIÉE → ✓ Traitée Autorité administrative
- PROCÉDURE COMPLÈTE → Instruction médicale → ✓ Traitée Autorité administrative

En cas de difficulté technique, cliquez sur l'icône : « Nous contacter » dans l'application INCLUSCOL

La protection de vos données personnelles est assurée conformément au RGPD.
Seul le médecin a accès aux documents médicaux déposés

7 Je consulte la notification officielle dans mon espace CYCLADES.

Lorsque vos aménagements sont notifiés dans CYCLADES, un message automatique est adressé. Penser à consulter votre messagerie (boite de réception et indésirables) dont l'adresse est celle renseignée lorsque vous avez procédé à votre inscription, rubrique « Identification du candidat ».
Seule la notification mise à disposition dans l'espace CYCLADES du candidat sera prise en compte.

Pour toute question réglementaire, rapprochez-vous de votre établissement